

Régime indemnitaire des personnels affectés à l'établissement public Paris Musées

Montants **réglementaires** de référence en vigueur au 10 Septembre 2012

- Indemnité d'administration et de technicité

"montants **moyens** annuels" à remplacer par : "**montants de base annuels**"
coefficient de variation : de 1 à 8

- corps de catégorie C :
 - grade de l'échelle 3 449,28 €
 - grade de l'échelle 4 464,30 €
 - grade de l'échelle 5 469,67 €
 - grade de l'échelle 6 476,10 €

- corps de catégorie B :
 - SA et ASBM jusqu'à l'IB380 588,69 €
 - Agent de maîtrise 589,11 €
 - Agent supérieur d'exploitation 727,11 €

- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

"montants **moyens** annuels" à remplacer par : "**montants de base annuels**"
coefficient de variation de 1 à 8

- corps de catégorie B au-delà de l'IB 380 : 857,82 €
- corps de catégorie A
 - Attaché, CED et bibliothécaire : 1078,72 €
 - Attaché principal et CED principal : 1471,17 €

- Indemnité d'exercice de missions

"montants **moyens** annuels" à remplacer par "**montants de base annuels**"
coefficient de variation : de 0,8 à 3

- corps de catégorie C :
 - grade de l'échelle 3 1143,37 €
 - grade de l'échelle 4 1173,86 €
 - grade de l'échelle 5 1173,86 €
 - grade de l'échelle 6 1173,86 €

- **Indemnité de sujétions spéciales en faveur de certains conservateurs du patrimoine chargés de responsabilités particulières**

montants annuels de 3459,83 €, 4324,83 € ou 6573,60 € selon l'établissement

- **Prime de sujétions spéciales des agents d'accueil de surveillance et de magasinage**

montant annuel : 644,40 € pour le 1er grade
716,40 € du 2ème au 4^e grade

- **Prime de technicité forfaitaire (bibliothécaires et ASBM)**

montant annuel
1223,28 € pour les ASBM
1443,84 € pour les bibliothécaires

- **Indemnité pour travail dominical régulier**

	Au titre des 10 premiers dimanches travaillés	Par dimanche travaillé	
		du 11 ^e au 18 ^e dimanche	à partir du 19 ^e dimanche
Adjoints administratifs 1er grade des AASM	914,88 €	43,48 €	49,69 €
AASM du 2 ^e au 4 ^e grade	962,44 €	45,90 €	52,46 €
ASBM	986,59 €	48,39 €	55,30 €

- **Indemnité de service de jour férié**

montant journalier = 3,59 trentième du TB mensuel de l'agent sans pouvoir excéder les 3,59 trentièmes du TB mensuel de l'indice maximum d'un agent de catégorie C

majoration de 18 lorsque l'établissement est ouvert au public.